Retrait d'une vidéo : Dieudonné gagne contre les étudiants juifs de France

20/06/2014 à 22h42



Le tribunal de grande instance de Paris a rejeté ce vendredi la demande de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) de retrait d'une vidéo de Dieudonné vue plus de deux millions de fois sur YouTube. L'association demandait en référé (procédure d'urgence) à la justice d'ordonner à l'humoriste controversé de retirer la vidéo « *Manuel Valls aka El Blancos, Premier ministre !!* », publié sur son compte, estimant plusieurs passages susceptibles de constituer le délit de provocation à la discrimination, la haine ou la violence à l'égard des juifs.

Dans cette vidéo, Dieudonné appelle les « *non-juifs* » à se « *révolter* » et à se « *mobiliser* » contre l'occupation et la servitude qui seraient imposées par « *les juifs de France* », dénonçait l'association. Tout comme une autre association, « J'accuse », l'UEJF demandait 50 000 € de dommages et intérêts, à reverser au Mémorial de la Shoah.

Les associations demandaient également à obtenir le texte du prochain spectacle de Dieudonné, dont il annonçait dans la vidéo incriminée le titre : « Incitation à la haine ».

(…) Le Parisien